

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENTS 1667-65-2017 ET 1670-05-2017**

---

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 22 janvier 2018, le conseil a adopté les règlements suivants :

- *Règlement 1667-65-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*
- *Règlement 1670-05-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats*

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a délivré une lettre de conformité en date du 29 janvier 2018 pour chacun de ces règlements.

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont disponibles à la direction des Services juridiques au 777, rue Laurier à Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Donné à Beloeil, ce 14 février 2018

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

